



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'information et de recommandation

En application de l'arrêté préfectoral n°538 du 4 août 2017

Territoire concerné : **Côte d'Or (21)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **15/01/2024**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures d'information et de recommandation. Les conditions météorologiques étaient en effet favorables à l'accumulation des particules fines dans l'atmosphère.

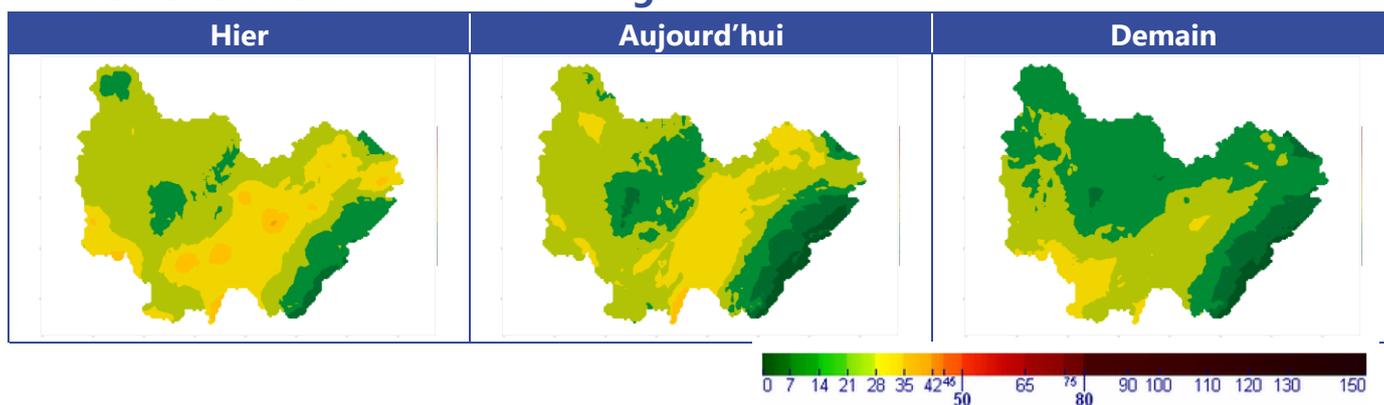
Pour demain, la procédure d'information et de recommandation est levée sur le département du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants. La procédure d'information et de recommandation est cependant encore en cours pour la journée d'aujourd'hui.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	41 µg/m ³	>50 µg/m ³	<50 µg/m ³
Type de procédure	PIR	PIR	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

» Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : Julien Villery

Téléphone : 06 27 05 02 72

Web : www.atmo-bfc.org